

# «Ramées», un Réseau des arbres menacés



PHOTO : BENJAMIN STASSEN

## MASSACRE À LA TRONÇONNEUSE

L'Aubépine de Warzée, doyenne des aubépines de Belgique, photographiée ci-dessus, n'existe plus. L'arbre a été arraché... Pourquoi ? Pour des raisons «agricoles» !

**L'**Aubépine de Warzée (entre Huy et Hamoir) était l'une des plus belles et des plus vieilles du pays : près de 600 ans : 25 générations d'hommes et de femmes...

Cette longue vie paisible a brusquement pris fin à la mi-septembre '96, entre les Journées du Patrimoine et... la Semaine de l'Arbre : il n'aura fallu que 5 minutes pour l'arracher au tracteur. Motif ? La pâture est transformée en terre arable et l'aubépine devenait une gêne *intolérable*.

Dépêché sur les lieux à la demande expresse de l'asbl Le Marronnier, le garde-champêtre a dressé procès-verbal : l'aubépine a en effet été arra-

chée sans autorisation, en contravention avec les règlements communal et régional.

Benjamin Stassen, fondateur de l'asbl Le Marronnier, ne pouvait fermer les yeux sur pareil saccage : *«Cette aubépine était la doyenne des aubépines de Belgique et je l'avais présentée, aux côtés de 150 arbres fabuleux, dans l'album GÉANTS AU PIED D'ARGILE réalisé à la demande de la Région wallonne en 1993 mais toujours disponible».*

Cette disparition a été suivie de l'abattage de deux vénérables tilleuls entourant la chapelle Saint-Roch à Biesme (Mettet), contre l'avis de deux

fonctionnaires régionaux... Deux exemples parmi d'autres, innombrables, non recensés, mais qui contribuent à «démailler» notre patrimoine vert.

### DES ARBRES ET DES COMMUNES

On peut déplorer le désintérêt de la moitié des communes wallonnes à l'égard de l'inventaire de leurs haies et arbres remarquables, alors qu'elles sont tenues par la loi de le réaliser. Et vilipender la désinvolture de certains édiles, trop prompts à fermer les yeux sur certains abattages illégaux. Trop souvent, des gens en arrivent à devoir

mener un combat désespéré contre leurs propres édiles pour s'opposer à de tels massacres. Qui bafoue l'esprit de la loi offense la «citoyenneté responsable».

Car il faut faire savoir que bien des arbres sont protégés en vertu du CWA-TUP, le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine: sites classés, arbres classés comme monuments ou encore plusieurs milliers d'arbres «remarquables» (intérêt botanique, paysager, esthétique, historique, folklorique ou religieux), dont l'inventaire devrait prendre fin en 1997.

## AUX ARBRES, CITOYENS !

Mais au delà du recensement, que peut faire le citoyen ? La seule retombée positive dont jouissent les arbres classés est la nécessité d'une autorisation pour les couper (un... «permis de bâtir» – sic). Une contrainte aisément surmontée si personne n'exprime son attachement à tel ou tel arbre de valeur. On ne peut dès lors que souhaiter la publication d'une petite brochure «Arbre protégés : qui fait quoi ?» Afin d'informer et d'armer (juridiquement !) le citoyen disposé à contribuer à la conservation d'un patrimoine naturel toujours menacé.

● recenser les beaux arbres de votre commune et rassembler toute information à leur sujet;

● favoriser la sensibilisation des riverains et des enfants.

Il vous suffit d'envoyer à l'asbl Le Marronnier, par écrit :

– vos coordonnées (nom, adresse, tél. /fax);

– la (ou les) commune (s) que vous proposez d'explorer.

Vous recevrez avant la fin de l'année une farde (en cours de préparation) décrivant l'abc du recensement et de la protection des arbres en Wallonie.



**Le Pin Noir d'Autriche, Château de Fléron (Huy, Ben-Ahin).  
Arbre remarquable. Pour combien de temps encore ?**

PHOTO : BENJAMIN STASSEN

Vous pouvez y collaborer à cet inventaire en signalant à votre commune, au fonctionnaire régional en charge<sup>2</sup> ou à l'asbl Le Marronnier<sup>3</sup> un arbre que vous chérissez en particulier.

Recenser et accorder un statut est une étape nécessaire. Mais non suffisante. Encore faut-il que toute infraction soit réellement sanctionnée.

On peut aussi regretter l'absence de suivi phytosanitaire réel : sans doute faudrait-il choisir une centaine d'arbres vraiment exceptionnels (au même titre que le patrimoine) et leur réserver un «budget santé» !

Un outil dont la paternité incomberait à la DGRNE.

Dans cet esprit, Benjamin Stassen propose à tous les amoureux des arbres de rejoindre «RAMÉES», Réseau pour les Arbres Menacés en Europe – Etude & Sauvegarde.

## OBJECTIFS

● s'opposer à tout abattage illégal : en Wallonie, même en terrain privé, aucun arbre isolé de plus de 30 ans – hors bois et forêts – (hormis, dans la pratique, les fruitiers et les peupliers) ne peut être abattu sans autorisation préalable;

Ensemble, et ensemble seulement, il est possible de construire, avec les enfants, un réseau pour protéger les arbres de l'ignorance, du mépris ou de l'indifférence.

**Benjamin STASSEN**

### Vous voulez réagir ?

Informations et contacts :

– 1 : GÉANTS AU PIED D'ARGILE - 150 Arbres exceptionnels de Wallonie, est envoyé sur simple virement de 1.950 FB. au compte 068-1055726-05 du ministère de la Région wallonne - DGRNE Publications. Infos : 081 / 325 687.

– 2 : DGRNE - M. Jean-Claude Baudouin - Av. Prince de Liège 15 - 5100 Jambes.

– 3 : LE MARRONNIER asbl - Benjamin Stassen, Rue du Moulin 4 - 4590 Ellemelle.